



Paris, le 16 avril 2018

M. Marie SAVINAS  
Directrice des Ressources Humaines  
de l'EPIC SNCF  
Campus Wilson  
9 rue Jean-Philippe Rameau  
CS 20012  
93212 SAINT DENIS

**Objet : Préavis de grève**

**Madame la Directrice,**

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 06 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 09 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Demande d'un plan stratégique ambitieux se traduisant par un processus de recrutements d'au moins 400 agents au statut afin de recréer des synergies dans les fonctions transverses et supports de l'EPIC SNCF ;
- Maintien des 222 emplois prévus être supprimés au budget 2018 ;
- Création d'emplois médicaux-sociaux et recrutement de personnels ;
- Maintien et création de brigades Suge en proximité : augmentation du cadre d'organisation de 300 emplois au minimum et couverture de ces besoins par autant de recrutements au Statut ;
- Recrutements de personnels au Statut dans la filière RH pour l'amélioration des conditions de travail et faire cesser les risques psycho-sociaux et les risques de burn out dus à l'accroissement des charges de travail depuis plusieurs années.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Dimanche 22 Avril 2018 à 20h00 jusqu'au Mercredi 25 Avril 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez agréer, Madame la Directrice, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLENSEGER

CFDT

Nicolas ROISSARD



Paris, le 16 avril 2018

M. Guillaume PEPY  
Président de SNCF Mobilités  
2, place aux Etoiles  
CS 70001  
93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

**Objet : Préavis de grève**

**Monsieur Le Président,**

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 06 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 09 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF Mobilités de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Maintien des 2046 emplois prévus être supprimés dans le cadre du budget 2018 et remplacement systématique des départs en retraite par des embauches ;
- Arrêt du programme de suppressions annuel de plus de 500 emplois au Fret et mise en œuvre d'un plan stratégique de relance de cette activité ;
- Recrutement des alternants au cadre permanent dans toutes les activités de l'Epic à l'issue de leur formation ;
- Recrutement de 600 ASCT au minimum pour un accompagnement systématique de tous les trains par au moins un agent et pour le respect de la réglementation ;
- Transformation des établissements mono-activité et/ou mono produit en établissements multi-activités pour une mutualisation des moyens et l'amélioration de la production ;
- Recrutement de personnel à la vente, à l'escale, à la traction et au service commercial train, au Matériel, aux services administratifs afin d'améliorer la qualité de service à rendre aux usagers.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Dimanche 22 Avril 2018 à 20h00 jusqu'au Mercredi 25 Avril 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Mobilités ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur Le Président, nos salutations respectueuses., veuillez recevoir, Monsieur Le Président, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN



UNSA

Roger DILLESEGER



CFDT

Olivier BOISSOU





Paris, le 16 avril 2018

M. Patrick JEANTET  
Président de l'EPIC SNCF Réseau  
15/17 rue Jean-Philippe Rameau  
93210 SAINT-DENIS

**Objet : Préavis de grève**

**Monsieur le Président,**

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 06 Avril 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 09 Avril 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA, CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction EPIC SNCF Réseau de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Politique de recrutements ambitieuse d'un minimum de 1500 agents au statut afin de pouvoir réaliser les travaux de maintenance et de régénération des infrastructures en interne ;
- Recrutement de 390 agents au statut sur les métiers de la circulation pour réaliser dans des conditions optimales l'offre de transport ferroviaire ;
- Recrutement d'ingénieurs, de cadres et de techniciens pour une politique de l'innovation et de la recherche volontariste.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Dimanche 22 Avril 2018 à 20h00 jusqu'au Mercredi 25 Avril 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés de l'EPIC SNCF Réseau ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations respectueuses.

CGT

Laurent BRUN

UNSA

Roger DILLENSEGER

CFDT

Thomas CAVEL